



Version	Créé le	Mise à jour	Créé par	Référence
2	03.01.2018	15.03.2023	Formdev	PGFOR

Programme de formation SSIAP 2 - REMISE A NIVEAU

Objectifs :

S'assurer du maintien des connaissances théoriques et pratiques liées aux Établissements Recevant du Public et Immeubles de Grande Hauteur dans le domaine de la sécurité incendie

Public concerné et prérequis :

PUBLIC CONCERNE : Titulaires du diplôme ERP/IGH 2 et les personnes titulaires du diplôme SSIAP 2 ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité d'agent de sécurité incendie et d'assistance à personnes durant les 36 derniers mois.

PRE-REQUIS : Être titulaire du certificat de qualification SSIAP 1 et ayant eu une activité de moins de 1607 h. durant les 3 dernières années, ou titulaire du SSIAP 2 ayant dépassé la date limite de recyclage (3 ans à compter de la date de délivrance du diplôme SSIAP 2) ou titulaire de l'ERP 1 ou IGH 2 souhaitant devenir titulaire du diplôme SSIAP 2 par équivalence.

Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivante :

PSC de moins de 2 ans,

Sauveteur secouriste du Travail ou PSE en cours de validité

Qualification des intervenants :

- Titulaire du CQP dirigeant centre de formation
- Titulaire du CQP dirigeant de Société de Sécurité Privée
- Titulaire du SSIAP 2 ou du SSIAP 3 ou du PRV2 ou de l'AP2
- Titulaire du Moniteur en Sécurité

Moyens pédagogiques et techniques :

Plus de 15 000m2 de terrain pour les mises en pratique. 1 500 m2 de locaux. Un PC Sécurité dédié. Un système de vidéoprotection avec plus de 10 caméras. Vidéoprojecteur, tableau blanc.

Des parcours de ronde de plus de 800 m en extérieur

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.

Documents supports de formation projetés.

Exposés théoriques



Etude de cas concrets

Quizz en salle

Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation.

Durée, effectifs :

21 heures.

12 stagiaires maximum par cession

Programme :

- Partie 1 : Management de l'équipe de sécurité.
- Participer à la sélection des agents.
- Organiser l'accueil d'un nouvel agent.
- Assurer la formation des agents.
- Motiver son équipe et organiser des exercices quotidiens.
- Transmettre les savoirs.

Partie 2 : Evaluation de l'équipe.

- Contrôler l'état d'avancement et les résultats des actions engagées par l'équipe.

Partie 3 : Information de la hiérarchie.

- Les buts et la présentation des rapports.
- Le contenu et le style du compte-rendu.

Partie 4 : Gestion du poste central de sécurité.

- Réception des alarmes, levée de doute, application des consignes.
- Chronologie des priorités, prise de décision, gestion de l'évacuation.
- Alerte des sapeurs-pompiers, le service local de sécurité, l'accueil des sapeurs-pompiers.

Partie 5 : Mise en œuvre des moyens d'extinction.

- Méthode d'extinction d'un début d'incendie.
- Protection individuelle.

Modalités d'évaluation des acquis :

- QCM ou QCU SSIAP 2 du ministère de l'intérieur
- Évaluation pratique

Sanction visée :

- Attestation individuelle de formation,
- Délivrance d'une attestation de remise à niveau SSIAP 2

Cas de dispense possible :

Sans objet